COMMUNIQUÉ DE PRESSE – ÉLECTIONS MARS 2024

ESSARTS-EN-BOCAGE

Préparation des élections municipales à Essarts-en-Bocage.

Des élections municipales auront lieu le **dimanche 17 mars 2024** afin d'élire les conseillers municipaux de la commune d'Essarts-en-Bocage. Si nécessaire, un second tour sera organisé le dimanche 24 mars 2024.

Les électeurs de la commune ne recevront pas de nouvelles cartes d'électeurs avant ce scrutin. Le code électoral n'impose pas la présentation d'une carte d'électeur pour voter. La carte d'électeur a pour finalité de préciser l'adresse de leur bureau de vote aux électeurs et de faciliter leur identification sur la liste des électeurs par les responsables du bureau de vote le jour du scrutin.

Les bureaux de vote d'Essarts-en-Bocage n'ont pas été modifiés. Les électeurs de ces trois communes pourront présenter leur actuelle carte d'électeur s'ils en disposent. Dans tous les cas, que l'électeur présente une carte d'électeur ou non, pour pouvoir voter, il convient de présenter une pièce d'identité au président du bureau de vote.

Les personnes qui ne seraient pas encore inscrites sur les listes électorales de ces communes sont invitées à se présenter à leur mairie afin de s'inscrire sur la liste des électeurs au plus tard le vendredi 9 février 2024.